



CALACS Agression Estrie

REVUE DE PRESSE 2019-2020

Le CALACS de l'Estrie dénonce les auditions pornographiques prévues dans un bar de Sherbrooke

ISABELLE DORAIS

Jeudi, 16 mai 2019 19:41



AGRESSION
ESTRIE
— CALACS —

SHERBROOKE | Un organisme de lutte et de prévention des agressions sexuelles exige l'annulation d'une soirée d'auditions pornographiques qui se tiendra vendredi sur le terrain d'un bar de Sherbrooke.

La publicité du Boston Bar sur les médias sociaux est on ne peut plus explicite.

Si on s'y fie, la clientèle est invitée à une séance de « recrutement » alors que plusieurs actrices pornographiques seront sur place.

Les auditions sont ouvertes à tous et menées par un producteur de films XXX québécois, AD4X.

La directrice du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de l'Estrie, Marie-Michèle Withlock, dénonce cette situation, elle qui lutte et vient en aide aux victimes de violences sexuelles.

Il a été impossible jeudi à TVA Nouvelles d'entrer en contact avec le propriétaire du bar sherbrookois.

Après vérification, la tenue de l'événement n'a rien d'illégal, mais plusieurs se questionnent quant au côté moral.

Ce n'est pas la première fois que le Boston Bar fait la manchette. En mai 2015, la soirée «F*** ton ex» avait fait réagir tout autant.

<https://www.journaldemontreal.com/2019/05/16/le-calacs-de-lestrie-denonce-les-auditions-pornographiques-prevues-dans-un-bar-de-sherbrooke#:~:text=SHERBROOKE%20%7C%20Un%20organisme%20de%20lutte,d'un%20bar%20de%20Sherbrooke.&text=Il%20a%20C3%A9t%C3%A9%20impossible%20jeudi,le%20propri%C3%A9taire%20du%20bar%20sherbrookois.>

Du soutien pour libérer la parole des victimes

Karine Tremblay

La Tribune

22 mai 2019



Lancé en octobre 2017 après que l'influent producteur américain Harvey Weinstein ait été accusé de nombreuses agressions sexuelles, le mouvement #moiaussi/metoo a gagné du terrain au Québec comme ailleurs. La vague a fait grand bruit et a sans doute contribué à libérer la parole de victimes qui gardaient le silence sur des abus vécus il y a de nombreuses années.

« C'est difficile à quantifier, mais oui, on constate que le mouvement a eu un effet d'entraînement, autant auprès des victimes qui ont été agressées récemment que du côté de celles qui ont été abusées il y a longtemps. La dénonciation publique de certaines personnes en a incité d'autres à faire entendre leur voix », souligne Maggie Fredette, directrice du CALACS — Estrie (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel).

Du côté des CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels) de la province, « on a noté une augmentation globale de 20,8 % des demandes de victimes d'agression sexuelle dans l'année ayant suivie #moiaussi », souligne la directrice générale du CAVAC de la région de l'Estrie, Karine Gagnon. « Il n'est pas rare de voir des gens dénoncer bien des années plus tard. Chez les hommes victimes d'abus sexuels, par exemple, la moyenne d'années qui s'écoulent entre l'agression et la dénonciation est de 40 ans. Parfois, les victimes se disent qu'elles vont être capables de faire leur vie malgré tout, elles glissent ce pan de leur histoire sous le tapis. Les abus qu'elles ont vécus ont des impacts dans différentes sphères de leur vie, mais elles ne font pas nécessairement le lien entre leurs difficultés et l'agression qu'elles ont vécue. Et puis un élément déclencheur survient et réveille le trauma. Ça peut aussi bien être une odeur que le témoignage médiatisé d'une autre victime », poursuit-elle.

« Chez les hommes victimes d'abus sexuels, par exemple, la moyenne d'années qui s'écoulent entre l'agression et la dénonciation est de 40 ans. »

— Karine Gagnon, CAVAC de l'Estrie

Certaines personnes dévoileront ce qui s'est passé à des proches, des amis ou des intervenants sans jamais ressentir le besoin d'aller plus loin. D'autres souhaiteront poursuivre en justice.

« Dans tous les cas, qu'elles portent plainte ou pas à la police, on accompagne les victimes selon leurs besoins, on leur donne tout le support nécessaire. Certaines vont opter pour la justice réparatrice, d'autres vont entamer un processus judiciaire, d'autres, encore, vont avoir besoin d'aide pour démystifier les démarches administratives des programmes d'indemnisation. Nous, on s'ajuste selon le souhait de la personne qui est en face de nous. Nous sommes là pour elle, à chaque étape. Les services d'aide et d'accompagnement qu'on offre sont gratuits et confidentiels, ils s'adressent à toute victime d'acte criminel, peu importe quand celui-ci a eu lieu », note Mme Gagnon.

Lorsqu'une victime choisit de porter officiellement plainte, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, criminalistes et sexologues du CAVAC travaillent de concert avec les services

policiers et les procureurs. Ils ont d'ailleurs des locaux au Service de police comme au Palais de justice.

« Passer à travers un processus de dénonciation, c'est difficile. Le réseau de support qu'on installe autour de la victime l'aide à avancer là-dedans », mentionne Karine Gagnon.

Au poste de police, la personne qui souhaite dénoncer une agression sexuelle devra d'abord faire une déposition à un patrouilleur.

« Cette première plainte n'a pas à être détaillée. La victime va ensuite être dirigée vers l'un de nos enquêteurs spécialisés dans les cas d'agressions sexuelles. Ceux-ci ont suivi une formation particulière à l'École nationale de police du Québec, ils sont qualifiés pour accueillir et recueillir ce genre de témoignages. En collaboration avec le CAVAC et le CALACS, avec lesquels on travaille depuis plusieurs années, on s'assure également que la victime reçoit l'aide et l'accompagnement dont elle a besoin, on veut qu'elle trouve toute l'écoute et le réconfort nécessaires », indique Martin Carrier, porte-parole du Service de police de Sherbrooke.

Fardeau de la preuve

On entend beaucoup dire que le fardeau de la preuve repose sur les épaules de la victime, « mais du moment qu'une plainte est déposée, ce sont les enquêteurs qui se chargent de documenter le dossier. Selon ce que la victime leur a dit, ils iront interroger des gens, ils vont reconstituer l'histoire. Ce n'est pas que la parole de la victime contre celle de l'agresseur. Le fait de s'être confié à quelqu'un à un moment, d'avoir eu un comportement qui a changé ou des notes qui ont chuté inexplicablement, tous ces détails peuvent devenir des éléments de preuve », précise Mme Fredette. Celle-ci insiste : il n'est jamais trop tard pour dénoncer une agression sexuelle.

« Des victimes qui ont vécu l'inceste, par exemple, peuvent attendre très longtemps après les faits avant d'oser en parler. La famille est censée jouer un rôle protecteur. Quand tu es enfant et que tu es abusé par un proche, c'est tout ton monde qui s'écroule. Certaines victimes passent des années, voire des décennies, à taire leur souffrance avant de se choisir et de décider de sortir du silence. Une femme de 96 ans est déjà venue ici pour nous raconter son histoire d'agression. Elle n'en avait jamais parlé, mais elle ne voulait pas qu'on enterre son secret avec elle. Tout ce qu'elle souhaitait, c'était de dire à quelqu'un ce qu'on lui avait fait subir lorsqu'elle était jeune. » Cette femme a trouvé au CALACS une oreille attentive, une épaule bienveillante sur laquelle déposer sa peine. Pour elle, c'était un baume suffisant.

« On respecte le parcours de la victime qui vient cogner à notre porte. Le cheminement appartient à chacune », note Mme Fredette, qui salue la création, par le gouvernement du Québec, d'un comité d'experts dont le mandat est de trouver des façons de mieux adapter le système judiciaire aux victimes de crimes sexuels.

« Après ça, il y a l'éducation, ajoute-t-elle. C'est aussi à ça qu'il faut s'attaquer. Au début des années 2000, il y avait une campagne de publicité dans laquelle on responsabilisait les victimes en leur disant quel comportement éviter. Il faut changer ce discours. Apprendre aux jeunes à respecter leurs pairs et à cultiver des relations égalitaires. Parce qu'une agression sexuelle, au final, c'est une prise de pouvoir sur quelqu'un d'autre. »

<https://www.latribune.ca/actualites/sherbrooke/du-soutien-pour-liberer-la-parole-des-victimes-97803320f0c0b805edc4b1dbc75f7804>

Pornographie : une soirée de recrutement dans un bar soulève des questions à Sherbrooke



Radio-Canada
Publié le 14 mai 2019

Pour une deuxième fois en trois ans, une soirée thématique organisée au Boston Bar, à Sherbrooke, soulève des questions : un producteur de films pornographiques, AD4X, y sera vendredi pour recruter des acteurs et des actrices.

Dans une publication sur la page Facebook de l'établissement, on fait notamment valoir que les candidats auront accès à une roulotte pour tourner avec des actrices pornographiques professionnelles, un type d'événement dénoncé par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de l'Estrie.

On a vu cet événement-là se promener un peu partout au Québec dans les années 2017. On est allés visionner certaines vidéos qui glorifient la pratique des gangbangs, qu'on relie beaucoup au recrutement dans l'exploitation sexuelle, explique Marie-Michèle Whitlock, intervenante au CALACS-Agression Estrie.

On se questionne aussi beaucoup sur le consentement des actrices pornos. Même si présentement elles peuvent dire que c'est leur choix, on a eu quand même plusieurs témoignages d'anciennes actrices pornos affirmant qu'elles avaient été contraintes pendant une longue période de leur vie à faire ce type de métier, ajoute Mme Whitlock.

Le Service de police de la Ville de Sherbrooke précise qu'il n'y a rien d'illégal dans ce type d'activité. Il confirme cependant qu'il y aura une surveillance policière accrue autour de l'établissement vendredi.

Radio-Canada n'a pas été en mesure de joindre le propriétaire du Boston Bar mardi.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1169861/pornographie-recrutement-boston-bar-sherbrooke-calacs-estrie>

Le fléau des agressions sexuelles en groupe demeure

3 mai 2019
René-Charles Quirion
La Tribune

Depuis l'arrestation de Blessing Dugbeh et ses acolytes qui ont été condamnés pour des agressions sexuelles en groupe à Sherbrooke, ce type d'événement criminel lors de « chilling » d'adolescents s'est poursuivi en Estrie. Le nombre de dénonciations pour des agressions sexuelles a cependant connu une forte progression au cours des derniers mois dans la région.



La coordonnatrice du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) Agression-Estrie, Maggie Fredette, confirme que les mises en accusation puis les condamnations des adolescents impliqués dans deux épisodes de viols collectifs en 2017 puis celle de Blessing Dugbeh, mercredi, pour des événements de février 2017 n'ont pas arrêté ce triste phénomène.

Si les acteurs, les lieux et les circonstances ne sont pas les mêmes, ce type d'événement impliquant des adolescentes n'a pas cessé.

« Ce sont des gestes commis par des gens connus des victimes. Les garçons doivent s'assurer du consentement des filles. Les personnes témoins de ces gestes doivent aussi prendre position et faire cesser de type de situation d'agressions sexuelles en groupe lorsqu'ils en sont témoins. Ce type d'agression sexuelle en groupe demeure troublant », signale Maggie Fredette.

La coordonnatrice d'Aggression Estrie estime que la juge Claire Desgens de la Cour du Québec a ciblé des aspects primordiaux dans la dénonciation des agressions sexuelles dans son verdict de condamnation de Blessing Dugbeh qui a notamment été reconnu coupable d'agression sexuelle en groupe sur une personne de moins de 16 ans, de contacts sexuels et d'incitation à des contacts sexuels.

« La juge a souligné la fiabilité et la crédibilité du témoignage de la victime. Ne pas être crue, c'est souvent ce qui empêche des victimes d'entreprendre le processus judiciaire. Nous répétons souvent que ce n'est pas parce qu'un agresseur n'est pas condamné par le tribunal que l'événement n'est pas arrivé », indique Maggie Fredette.

Elle rappelle aussi que la juge a insisté sur la notion de consentement.

« Nous ne répéterons jamais assez qu'il faut s'assurer du consentement de son partenaire. Indépendamment de l'âge, le consentement est une notion fondamentale », estime Maggie Fredette.

Hausse des dénonciations

Sans faire de lien direct avec la médiatisation de ces agressions sexuelles en groupe, les dénonciations d'agressions sexuelles ont connu une hausse importante au cours de la dernière année.

Les demandes de trousse médico-légales sont passées de 54 en 2017-2018 à 81 en 2018-2019, soit jusqu'au 31 mars dernier.

« Depuis le début de notre nouvelle année, nous avons reçu neuf demandes pour des trousse médico-légales, soit une hausse très importante. Cette démarche doit être entreprise dans les cinq jours suivant une agression sexuelle. L'une des hypothèses de cette hausse demeure la médiatisation des condamnations pour les agressions sexuelles », signale la coordonnatrice d'Agression Estrie.

Les intervenants du CALACS de l'Estrie ont aussi accompagné 30 femmes de plus dans les corps policiers de l'Estrie pour des affaires d'agression sexuelle, passant de 43 accompagnements à 73.

Les accompagnements lors du processus judiciaire au palais de justice a triplé passant de 13 à 40 dossiers au cours de la dernière année. Les demandes de première rencontre de victimes auprès de l'organisme sont passées de 674 à 891 en 2018-2019.

« Les personnes que l'on rencontre au CALACS ne dénoncent pas nécessairement les gestes dont elles ont été victimes à la police », indique la coordonnatrice d'Agression Estrie.

Maggie Fredette remarque qu'au cours des dernières années, les agressions sexuelles sont dénoncées beaucoup plus rapidement, soit dans un délai moyen de 18 mois après les événements.

Selon les données des CALACS, seulement dix pour cent des agressions sexuelles sont dénoncées aux corps policiers.

Maggie Fredette fait partie d'un comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale formé notamment de représentants des quatre partis représentés à l'Assemblée nationale.

« Je souhaite que les travaux de ce comité puissent à tout le moins servir à l'amélioration du soutien aux victimes », indique Maggie Fredette.

Une nouvelle alliance pour l'éducation sexuelle des jeunes

Anita Lessard
Mercredi, 11 septembre 2019
Estrtie plus

Avec le retour des cours d'éducation sexuelle dans les écoles de la province, plusieurs professeurs et intervenants ont exprimés se sentir mal outillés pour intégrer cette matière à leur cursus scolaire.

C'est pourquoi plusieurs organismes communautaires œuvrant à éduquer la population sur des enjeux de santé et d'identité sexuelle se mobilisent pour interpeller le gouvernement et les décideurs du milieu de l'éducation. On veut mettre l'emphase sur l'importance d'offrir aux jeunes une éducation sexuelle basée sur des faits, dans le non-jugement, d'une façon positive et inclusive. Il faut qu'elle soit dispensée avec le soutien d'intervenants ayant une connaissance approfondie des enjeux liés au sujet. Et c'est justement le type de services qui est offert depuis plusieurs années par des OBNL ayant développé tout un savoir autour de ces questions.



La mise en place de l'Alliance communautaire de soutien en éducation à la sexualité (ACSES), vise à faire reconnaître les expertises distinctes des six organismes impliqués. L'Alliance est composée de Bulle et Baluchon, GRIS Estrie, IRIS Estrie, CALACS Agression Estrie, S.O.S. Grossesse Estrie et Arrimage Estrie.

Louise Lelièvre sexologue et intervenante à IRIS Estrie explique la raison d'une telle initiative. « Ça fait un peu plus de deux ans qu'on se rencontre pour voir comment le communautaire s'intégrer à tout ça pour soutenir les écoles. Depuis plusieurs années des organismes comme IRIS vont dans les écoles et rejoignent déjà les jeunes, et on veut continuer à y aller. N'importe qui ne peut s'improviser un expert en la matière. Donc on est vraiment là en appui. On est aussi en lien avec les Commissions scolaires de l'Estrie et la Santé publique ». Comme ce genre d'activité n'a lieu que sur invitation seulement, ces organisations ne savent jamais à quel moment on fera appel à leurs services.

L'époque dans laquelle on vit présente des défis et des problématiques particulièrement complexes, en plus des notions de prévention des grossesses non-désirées, ou des infections transmises sexuellement, des sujets comme le consentement, l'identification à un genre, et l'orientation sexuelle, se sont avérés comme des incontournables lors de l'élaboration du cursus à couvrir tout au long du parcours scolaire.

La réception et la participation des jeunes est d'ailleurs très positive selon Mme Lelièvre, qui, elle-même donne des ateliers dans les écoles de la région. « Je n'ai jamais eu de groupe qui ne participait pas. Justement d'avoir quelqu'un qui vient de l'externe ça peut enlever la gêne. Ils se

disent « C'est vraiment quelqu'un qui connaît son sujet, ce n'est pas mon prof! »; ça permet à certains d'ouvrir des portes », explique-t-elle.

Mme Lelièvre fait également valoir que le regroupement de ces organismes permettra d'avoir une voix plus forte pour faire avancer leurs revendications. L'offre de service étant très différentes d'un organisme à l'autre, l'Alliance veut s'assurer que la mission de chacun soit respectée et que les ateliers et les interventions puissent être offerts selon leurs expertises distinctes.

Pour cela, les moyens financiers et humains doivent être disponibles pour que ces organismes aient les capacités nécessaires à l'animation d'ateliers et à la formation des enseignants. La disparité de moyens entre les six OBNL de l'Alliance révèle du manque de financement qui permettrait à celles-ci d'accomplir cette mission. « Tant qu'à se regrouper, si on est capables d'aller chercher un peu plus de sous pour débloquer des postes, d'avoir de nouveaux employés, on pourrait en offrir encore plus aux écoles », renchérit Louise Lelièvre.

Avec une demande qui ne cesse de croître pour ces services, l'ACSES propose un document d'aide à la planification d'activités sexo-éducatives. Il regroupe toutes les offres d'activités organisées par les six partenaires de l'Alliance afin d'aider les institutions scolaires à mieux identifier celles qui pourraient combler leurs besoins. Le guide établit aussi une distinction claire entre chacun des partenaires et de la spécificité des ateliers qu'ils offrent en classe.

Avec cette section, le groupe espère attirer l'attention du gouvernement du Québec sur l'utilité d'avoir accès à une expertise qui occupe déjà une place importante dans les écoles de l'Estrie.

Plus que temps de cibler les clients de la prostitution juvénile

RENÉ-CHARLES QUIRION

La Tribune

11 septembre 2019



« Il était grand temps que l'on s'attaque aux clients de la prostitution à Sherbrooke. S'il n'y a pas de demande, il n'y aura pas de proxénète pour recruter des adolescentes et des femmes afin de combler cette demande. »

Pour Marie-Michèle Whitlock du CALACS-Agression Estrie, l'arrestation en juin dernier puis la mise en accusation criminelle, cette semaine de clients de prostitution juvénile à Sherbrooke pourrait avoir un effet dissuasif à long terme.

Six individus âgés de 26 à 65 ans sont accusés de leurre d'une personne mineure, soit d'avoir communiqué avec une personne de moins de 18 ans dans le but de faciliter la perpétration d'une accusation criminelle à caractère sexuel ainsi que d'avoir communiqué avec une personne mineure en vue d'obtenir les services sexuels d'une personne mineure moyennant rétribution.

« Il faut s'attaquer à la prostitution de toutes les façons possibles. Le client qui demande des services sexuels en échange d'argent demeure le point de départ pour le proxénète qui recherche ensuite des femmes pour combler le besoin », explique l'intervenante du CALACS-Agression Estrie.

Pas d'exception à Sherbrooke

Cette dernière a réalisé en 2017 une étude exhaustive pour dresser le portrait de l'exploitation sexuelle en Estrie qui concluait que le problème de la prostitution « touche beaucoup trop d'adolescentes et de femmes de notre région ».

Marie-Michèle Whitlock signale que tous les types de prostitution, y compris la prostitution juvénile, sont présents à Sherbrooke depuis plusieurs années.

« Sherbrooke n'a jamais fait exception en matière de prostitution juvénile. Des adolescentes en fugue qui échangent des services sexuels contre l'hébergement par un homme, des réseaux de prostitution de danseuses qui finissent par offrir des services d'escorte contrôlés par le crime organisé, des gangs de rue de Montréal qui viennent recruter des filles à Sherbrooke ou des proxénètes qui agissent sur une base individuelle comme Mathieu Larin avec deux ou trois filles à leur emploi sont autant de formes de prostitution qui sont rencontrées à Sherbrooke », énumère Marie-Michèle Whitlock.

« La loi stipule qu'il est interdit de payer en échange de services sexuels. »

— Marie-Michèle Whitlock

Elle croit que les autorités policières devraient aussi s'attaquer à la prostitution sous toutes ses formes, pas seulement celle concernant les mineurs.

« La loi stipule qu'il est interdit de payer en échange de services sexuels, que ce soit des personnes mineures ou des personnes majeures. C'est certain que la prostitution d'adolescentes peut paraître plus choquante socialement, mais le problème est tout aussi important pour les adultes. Il faut que la prostitution sous toutes ses formes soit une priorité au Service de police de Sherbrooke », estime l'intervenant du CALACS-Agression Estrie.

Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel croit qu'il faut travailler aussi à l'éducation des jeunes garçons concernant les relations égalitaires avec les femmes.

Des sous-verres pour contrer la violence sexuelle à Sherbrooke

Radio-Canada

Publié le 4 octobre 2019

Des sous-verres et des affiches ont fait leur apparition dans une douzaine de bars de Sherbrooke pour prévenir les violences sexuelles dans un contexte d'intoxication.



C'est une initiative du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie (CALACS-Estrie), en partenariat avec le Service de police de Sherbrooke.

Sur les affiches et les sous-verres, on peut lire des phrases percutantes qui visent les potentiels victimes, agresseurs et témoins.

Il y a toujours l'ambiguïté où on nous dit "on a consommé et elle était consentante" ou "elle ne m'a pas dit non". Il y a une zone floue. Si la personne n'est pas dans son état normal, elle ne peut pas consentir, même si elle te dit oui. On veut que les gens arrêtent de justifier leurs gestes en disant qu'ils étaient saouls, explique Alexandra Pépin, intervenante au CALACS-Agression Estrie.

Les bars qui souhaitent à recevoir des sous-verres et des affiches peuvent contacter le CALACS-Agression Estrie.

Prostitution juvénile : les groupes d'aide manquent de ressources

Mylène Crête

à Québec

Correspondante parlementaire

6 novembre 2019

Des projets qui se terminent faute de financement. Des intervenantes qui sont supprimées. L'aide aux jeunes victimes d'exploitation sexuelle est précaire, alors que les moyens qu'ont les proxénètes pour en recruter de nouvelles se sont multipliés avec les nouvelles technologies.

« Dans un an, on n'a plus rien », a indiqué Maude Dessureault Pelletier, une intervenante sociale de la Maison Isa au Saguenay, qui fait partie du Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Elle témoignait mardi lors de la deuxième journée de consultations de la commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.



Les CALACS reçoivent du financement récurrent du gouvernement du Québec, mais ils doivent compter sur des subventions ponctuelles pour avoir les ressources qui leur permettent d'intervenir auprès des jeunes victimes. Une fois le projet terminé, ces fonds ne sont pas toujours reconduits. Le CALACS du Saguenay a reçu une enveloppe de 288 219 \$ de Condition féminine Canada en 2017 pour répondre aux besoins de femmes victimes d'exploitation sexuelle. Le projet qui s'échelonne sur trois ans arrivera à échéance en 2020. Ensuite, ce sera le retour à la case départ.

Le scénario se répète au CALACS de l'Estrie qui s'attend à devoir supprimer un poste d'intervenante spécialisée en matière d'exploitation sexuelle. La subvention du ministère québécois de la Sécurité publique qui servait à payer son salaire se termine cette année. Or, le travail auprès des jeunes victimes est un travail de longue haleine.

« Elles sont dans des appartements, dans des hôtels, sur Internet, a énuméré Marie-Michèle Whitelock, l'une de deux intervenantes spécialisées du CALACS de l'Estrie, lors d'une entrevue au Devoir. Il faut faire du travail de proximité, aller les rejoindre, faire connaître nos services et ça prend énormément de temps avant d'avoir des résultats. »

Une fois que des adolescentes vulnérables sont recrutées par des proxénètes, elles se retrouvent prises dans un engrenage duquel elles peuvent difficilement s'échapper. « Peu importe la façon d'y entrer, pour la grande majorité ça se passe autour de 14 ans, a expliqué Mme Whitelock aux élus. Parfois, il y a un arrêt, que ça soit un arrêt d'agir par les Centres jeunesse et tout ça. Rendu à l'âge adulte, c'est majoritairement la pauvreté qui ramène les femmes dans le milieu. »

Selon elle, il faut donc éviter d'intervenir uniquement auprès des mineurs sans se soucier des adultes toujours coincés dans le milieu de la prostitution. « Pour nous, ça, c'est le frein majeur à ce qu'il y ait une réelle diminution de l'exploitation sexuelle dans son ensemble », a-t-elle affirmé en entrevue. Il n'y a pas une distinction claire entre c'est mal l'exploitation sexuelle des mineurs et là quand t'es adulte, ça devient du travail du sexe. »

L'IVAC

Celles qui réussissent à se sortir de l'exploitation sexuelle doivent faire face à une difficulté administrative lorsqu'elles font appel à l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC). Le proxénétisme, la traite de personne, la pornographie juvénile et le leurre informatique ne font pas partie dans la liste des crimes reconnus par la loi qui encadre les indemnités. Les demandes sont donc évaluées au cas par cas. « Soyez assurés que chaque demande de prestation reçue au service d'accès au régime fait l'objet d'une analyse approfondie pour déterminer la possibilité d'accepter la demande en vertu des critères prévus à la loi sur l'IVAC », a affirmé son directeur général par intérim, Jean Rodrigue, en commission.

« C'est beau, remplir un formulaire et rencontrer un fonctionnaire qui décide si ça « match » ou pas avec une indemnisation, mais ça m'apparaît assez compliqué pour une victime et ça devrait peut-être être plus simple que ça », a fait remarquer la députée libérale Christine St-Pierre en demandant si un fonds spécial « pour accompagner ces femmes-là dans leur sortie de l'enfer » devrait être créé.

« Ça pourrait être facilement réglé, les crimes admissibles, a précisé à son tour le député indépendant et ex-policier, Guy Ouellet. On va en discuter entre nous autres. »

La ministre de la Justice, Sonia LeBel, travaille présentement à une réforme de l'IVAC. La Coalition avenir Québec avait d'ailleurs promis en 2018 d'ajouter les crimes de traite de personnes et d'exploitation sexuelle à la liste qui donne accès aux indemnités.

Les audiences de la commission spéciale se poursuivront mercredi avec le témoignage de la criminologue et ex-députée fédérale Maria Mourani, le Collectif d'aide aux femmes exploitées sexuellement, le Service de police de la Ville de Gatineau, la consultante en médias sociaux, Nellie Brière, et la cinéaste Ève Lamont.

Faf, un humoriste qui repousse les limites

SIMON ROBERGE

La Tribune
21 octobre 2019

Est-ce que l'humour noir a encore sa place en 2019? L'humoriste Faf est l'un de ceux qui repoussent parfois les limites alors que certaines personnes dénoncent que l'on fasse des blagues sur les agressions sexuelles ou la violence envers les enfants. La Tribune vous présente deux points de vue sur la question.

« Je veux seulement faire rire », plaide Faf



Pierre-Luc Grenier alias Faf se définit comme un humoriste noir. Il blague constamment sur le viol, la violence conjugale et même la violence envers les enfants. Il sait qu'il peut choquer, mais il estime que son humour a bel et bien sa place au Québec.

Sa page Facebook donne une bonne idée du genre de blagues racontées par l'humoriste qui est en spectacle mercredi soir au bar Le Magog.

« La vie sexuelle avec ma blonde n'est plus la même depuis qu'elle a lu un livre sur le consentement » ou encore « Je m'en viens de plus en plus difficile sur mon choix de fille, c'est normal, le prix du GHB ne cesse de monter. »

« Je pense que ce sont des blagues que le monde aime entendre, indique celui qui a fait plusieurs premières parties de Jean-François Mercier et Mike Ward. Ma théorie c'est que la grande majorité des gens aiment ce genre d'humour, mais ils n'osent pas les faire en public. Oui il y a des gens qui peuvent être offensés, j'en suis très conscient, mais je pense qu'ils sont en petit nombre. Il y a beaucoup de gens qui sont offensés pour les autres. »

L'humour noir a même un effet thérapeutique sur certaines personnes selon Pierre-Luc Grenier.

« J'ai fait un spectacle dans un bar à Québec et il y avait un gars qui venait juste de perdre un de ses parents à cause du cancer et j'avais fait une blague sur le cancer. Il est venu me voir pour me dire que je ne pouvais pas savoir à quel point je lui avais fait du bien. »

Faf va même jusqu'à faire des blagues sur la maltraitance des enfants.

« Quand le médecin a vu les blessures de mon gars, il a menacé d'appeler la DPJ. Je lui ai dit que ça ne servirait à rien, ils ne le ramèneront pas à la vie », peut-on lire sur sa page Facebook.

Cette blague n'est pas sans rappeler le drame de Granby où une fillette de sept ans est décédée après avoir été maltraitée par ses parents.

« Qu'est qui dit que je ne dénonce pas les gens qui font des actes horribles justement, se défend-il. La musique, la littérature et les films vont souvent se servir du deuxième degré en se

mettant à la place de l'agresseur. On n'est peut-être pas habitué d'entendre ça en humour au Québec, mais partout ailleurs dans le monde ça se fait. J'ai vu personnellement ce que les mauvais traitements, la négligence et même le viol peuvent faire aux enfants et aux femmes. Je suis totalement contre tout ça évidemment. »

« Mon but c'est juste de conter des blagues pour conter des blagues »

— Pierre-Luc Grenier alias Faf

Pierre-Luc Grenier, qui a été éducateur spécialisé pendant 10 ans et a travaillé dans des écoles, s'impose quand même une limite.

« Je ne veux pas faire de blagues sur des personnes spécifiques à part mettons Jules César. Je sais que j'ai le potentiel d'être controversé et je ne veux pas l'être sur cet aspect-là. »

« Mon but c'est juste de conter des blagues pour conter des blagues, résume-t-il. Je veux faire rire. J'ai juste fait le pari qu'il n'y a rien de tabou. Je considère que c'est une échappatoire pour bien des gens. »

Le CALACS sous le choc

Appelée à commenter, Alexandra Pepin, intervenante et responsable des communications au CALACS de l'Estrie, déplore que ces sujets peuvent être considérés comme de l'humour. « Nous sommes sous le choc », déclare-t-elle.

« Nous déplorons que ce genre de spectacle soit encore présenté. Ce n'est pas drôle et c'est une atteinte à la personne. Une agression, c'est tragique pour la victime et pour ses proches. »

Le passage de l'humoriste Faf au Bar le Magog mercredi n'a pas fait l'affaire de tout le monde. Les blagues sur la pédophilie, le GHB, le viol conjugal, les femmes et les Juifs ne plaisent pas nécessairement et choquent même au plus haut point Emel Thomas, une survivante d'agressions sexuelles et formatrice en prévention des violences à caractère sexuel à l'Université de Sherbrooke.

« Eh oui, même après le mouvement #MoiAussi, il y en a encore pour bâtir leur carrière sur le dos des survivants, mentionne Mme Thomas dans une lettre ouverte envoyée à La Tribune. Et il y a encore un public pour les blagues dont la punchline est "pis là, j'ai violé la femme (ou l'enfant, ou le chien) lol". Et ça, en tant que femme, en tant que survivante, pis en tant que militante, ça me fait mal, pis ça me met en t... »

Mme Thomas tient à préciser qu'elle est une consommatrice de spectacles d'humour et que son point de vue ne s'explique pas par un « manque d'humour ».

« Il y a plein d'humoristes que je trouve très drôles comme Rosalie Vaillancourt, Yannick De Martino, Sèxe Illégal, Adib Alkhalidey et Guillaume Wagner. J'ai des amis humoristes qui font une job formidable. Je paie pour voir des shows d'humour. J'ai même participé à des shows d'humour! Mais le spectacle de Faf ne m'a pas fait rire pantoute. »

« Comment est-ce qu'on peut, collectivement, avoir assez de recul pour rire des agressions sexuelles alors que plus de 1,3 million de personnes (hommes, femmes et personnes non-binaires) en sont victimes rien qu'au Québec, poursuit-elle. Quand dans chaque famille, chaque groupe d'amis, chaque lieu de travail, il y a au moins une victime, pouvez-vous me dire qu'est-ce qu'il y a de si drôle? »

Mme Thomas admet que la liberté d'expression est un droit fondamental dans notre société, mais précise qu'elle ne protège pas les propos qui incitent à la haine, la violence ou le terrorisme.

« Selon moi, avec une tribune vient aussi une certaine responsabilité sociale, mentionne-t-elle. Si Faf cautionne sur scène ou en ligne la violence faite aux femmes, il ne faudra pas s'étonner si son following pose des gestes violents et misogynes. »

« Et même si c'était drôle, est-ce que ça en vaudrait la peine, résume-t-elle. Est-ce que le rire de certains est au-dessus du stress post-traumatique des victimes? De leur honte? De leur peur de ne pas être crues? De la banalisation de leurs vécus? De leurs plaintes rejetées et de leurs agresseurs en liberté? L'humour « noir » n'existe pas dans une dimension parallèle hors de notre société et de nos croyances. »

Les 30 ans du féminicide de la Polytechnique

4 décembre
Estrie Plus

Evènements de commémoration par le CALACS Agression Estrie



Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, le CALACS Agression Estrie, tient à commémorer les 30 ans de la tuerie misogyne et antiféministe de la Polytechnique.

En hommage aux 14 femmes assassinées lors de cet attentat, dans un devoir de mémoire et aussi de changement social, l'organisme invite les citoyennes et citoyens à se joindre à leur équipe lors de deux évènements de mobilisation sociale.

D'abord, le jeudi 5 décembre prochain, le CALACS Agression Estrie organise une soirée film et réflexion. La soirée débutera avec le visionnement du film « Polytechnique » de Denis Villeneuve, réalisateur québécois reconnu mondialement. Il y aura ensuite une période de réflexion collective et d'échanges. Le but sera d'identifier des pistes d'actions nécessaires pour évoluer vers une plus grande égalité entre hommes et femmes, ainsi que pour obtenir une réduction des violences faites aux femmes. L'événement aura lieu dès 18h au Baobab-Café de Quartier (1551 rue Dunant, Sherbrooke).

Dans un deuxième temps, le CALACS rappelle que dès 18h vendredi le 6 décembre, devant l'Hôtel de Ville de Sherbrooke, se tiendra une vigile de commémoration du féminicide de la Polytechnique. Des rubans blancs y seront distribués, symbole de la lutte contre les violences envers les femmes. L'Hôtel de Ville sera illuminé en mauve et les drapeaux seront en berne. Il y aura des prises de parole par le CALACS Agression Estrie, ainsi que par les organismes ConcertAction Femmes Estrie et L'Escale de l'Estrie. Un chœur interprètera « Il y a longtemps que l'on sait », chanson écrite spécifiquement pour l'occasion.

Les deux évènements sont gratuits. Ils s'inscrivent dans le cadre de la campagne québécoise annuelle «12 jours d'action contre les violences faites aux femmes».

http://estrieplus.com/contenu-30_ans_feminicide_polytechnique_commemoration_calacs_agression_estrie-1989-47464.html